

Quelle régulation pour l'économie collaborative ?

Alain BUSSON
Séléna COQUIL
Alice VASSEUR

« We eventually worked through the regulatory hurdles in cities such as Chicago, DC, Portland, Houston, Vegas, etc. as the elected officials came to realize that job growth, a reduction in DUIs, enablement for mass transit, and a higher level of safety and transparency (vs taxi) are all good things. »

Un dirigeant d'Uber

Sommaire

1. DERIVES ET ACTIONS EN JUSTICE
2. PROBLEMES DE REGULATION
 1. Concurrence déloyale
 2. Droit du travail
 3. Fiscalité
3. QUELLES SOLUTIONS ?
4. LE CAS DE L'ECONOMIE COLLABORATIVE SANS BUT LUCRATIF
 1. Problèmes
 2. Recommandations

DÉRIVES ET ACTIONS EN JUSTICE

AirBnB

New York

Les multipropriétaires dans cette ville captent 38% des revenus générés sur le site.

Le champion toutes catégories, avec 272 annonces, a encaissé plus de 6 millions de dollars en quatre ans

Paris

5% des propriétaires possèdent 20 % des logements

0,5 % possèdent plus de 5 logements

Les revenus peuvent aller jusqu'à 350.000 € par an

La plupart des grandes villes (New York, San Francisco, Berlin, Barcelone, Paris...) tentent de réguler l'activité

Uber

- Uber, rien qu'aux USA, a dû faire face à 173 procès (entre octobre 2012 et octobre 2015)
- Recours en nom collectif (*class action*) en Californie réglé par un accord amiable (à 100 millions de dollars) en mai 2016... mais la *class action* a maintenant une portée nationale.
- Octobre 2015 : descente de police dans ses quartiers généraux européens aux Pays bas, deux dirigeants poursuivis en justice en France, interdiction du service à Rio de Janeiro, nouvelles règles imposées à Londres et Toronto.
- Uber Pop est illégal dans la plupart des pays européens

Heetch

- Heetch condamné à verser plus de 400.000 € aux taxis (mars 2017)
- La société et ses dirigeants se sont rendus coupables de :
 - complicité d'exercice illégal de la profession de taxi,
 - pratique commerciale trompeuse,
 - organisation illégale d'un système de mise en relation de clients avec des chauffeurs non-professionnels.

PROBLÈMES DE RÉGULATION

L'économie collaborative est fondée sur la mise en réseau de ressources

- Remise en question des modes de consommation
- Remise en question des modes de production et des modèles d'affaires

Destruction créatrice

- Faut-il protéger les structures traditionnelles de ces destructions ?
- Faut-il au contraire encourager cette création ?
- Quelle responsabilité pour les plateformes ?
- Quel droit du travail ? Quelle fiscalité ?

Concurrence déloyale

- « Ubérisation »
- Rentes captées par les acteurs traditionnels (taxis, hôtellerie)

MAIS

- La concurrence déloyale est difficile à prouver
- la plateforme ne joue d'un rôle d'intermédiaire entre une offre et une demande (et ne fournit pas directement le service)
- Le régime juridique actuel ne permet pas de conclure à la concurrence déloyale

La responsabilité de la plateforme

- Directive européenne 2000/31/CE du 8 juin 2000 sur le commerce électronique
- Cadre juridique actuel. Trois catégories
 - Fournisseur d'accès Internet (pas concerné ici)
 - Editeur : maîtrise ce qui est publié sur le site. Responsabilité de plein droit
 - Hébergeur : rôle passif et technique. Responsabilité plus limitée
- **La distinction entre « éditeur » et « hébergeur » est de plus en plus difficile à effectuer... et la jurisprudence n'est pas très claire sur ce point**

Droit du travail

- Risques de l'ubérisation:
 - précarité,
 - déplacement du partage du risque de la plateforme vers le travailleur,
 - accès à la formation,
 - perte de ressources pour les assurances sociales,
 - application difficile de la législation du travail.
- Les plateformes
 - nient l'existence d'un lien de subordination avec les personnes qui les utilisent pour offrir leurs services,
 - elles leur imposent pourtant de nombreuses conditions contractuelles

Fiscalité

- Risques
 - non versement des cotisations sociales salariales et des cotisations sociales patronales
 - revenus non déclarés
- 77% de la protection sociale en France sont financés par des prélèvements sur les revenus du travail
- L'absence de régulation adaptée de l'économie collaborative peut entraîner une forme d'économie souterraine non encadrée et un marché de l'emploi biaisé par l'existence de micro-emplois non déclarés

QUELLES SOLUTIONS ?

Responsabilité des plateformes

- **Imposer une responsabilité sociale aux plateformes collaboratives**
 - liberté syndicale et droit d'action collective,
 - obligation de souscrire un contrat collectif d'assurance
 - contribution à la formation professionnelle et aux frais de parcours de validation des acquis de l'expérience.
- (dispositions prévues dans la « Loi Travail »)

Droit du travail

- Comment peut-on encourager le développement de l'économie collaborative tout en proposant une protection sociale et des conditions de travail plus justes pour ces travailleurs ?
- Dépasser la dichotomie entre salarié et travailleur indépendant, et penser le droit du travail et le droit social au-delà des droits des salariés.
- **Proposer une protection sociale attachée à la personne** plutôt qu'à son statut d'emploi

Fiscalité

- A quel moment un particulier qui vend des biens de seconde main ou loue son appartement sur une plateforme, est-il considéré comme un professionnel et doit donc s'immatriculer et déclarer son activité ?
- La notion de **régularité ou d'habitude** de l'activité ne paraît pas pertinente dans un écosystème numérique
- il est compliqué de cerner les activités qui sont de l'ordre de la **co-consommation ou du partage de frais**

Fiscalité

- Fixer des **règles de partage de frais** et de plafond d'exonération par secteur
- **Différents paliers d'imposition** en fonction du revenu et des activités
- Créer des **mécanismes d'alerte** actionnés par les plateformes

ECONOMIE COLLABORATIVE SANS BUT LUCRATIF

Les problèmes

- Les communs et la propriété intellectuelle
- Reconnaissance par les institutions
- Passage à l'échelle

Les recommandations

- Favoriser la reconnaissance juridique
- Encourager les expérimentations
- Conforter l'adoption par les institutions publiques de solutions non propriétaires

Des questions ?